MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 101 31 janvier 2003

SOMMAIRE

AGR* Topwave Europe S.A., Berchem	4845	KLC Casola Racing S.A., Rodange	4806
AGR* Topwave Europe S.A., Berchem	4847	LC Sponsoring Team, S.à r.l., Livange	4807
Amis de Gambie, A.s.b.l., Luxembourg	4840	Little House Holding S.A., Luxembourg	4803
Art-Cade S.A., Pétange	4848	Little House Holding S.A., Luxembourg	4803
Association de Participants Holding S.A., Luxem-		Mc Coun S.A., Luxemburg	4804
bourg	4839	Midnight Sunset, S.à r.l., Luxembourg	4804
Azla Holding S.A., Luxembourg	4802	Midnight Sunset, S.à r.l., Luxembourg	4804
Bodistributors (Luxembourg) S.A., Luxembourg	4837	Montrose S.A., Luxembourg	4823
Bodistributors (Luxembourg) S.A., Luxembourg	4837	Multinational Investment Corporation S.A.H.,	
Bodistributors (Luxembourg) S.A., Luxembourg	4837	Luxembourg	4836
Bodistributors (Luxembourg) S.A., Luxembourg	4838	On Site Luxembourg S.A., Luxembourg	4828
Bodistributors (Luxembourg) S.A., Luxembourg	4838	Palandis Investment S.A.H., Luxembourg	4835
Bodistributors (Luxembourg) S.A., Luxembourg	4838	Pekan Holding S.A., Luxembourg	4839
Brignier International S.A., Livange	4807	Poissonnerie Holange Olivier, S.à r.l., Pétange	4839
Bureau Comptable P. Hausemer, S.à r.l., Luxem-		Rangoni International S.A., Luxembourg	4825
bourg	4839	Rangoni International S.A., Luxembourg	4826
Cimbrazil S.A., Luxemburg	4805	Rent Service S.A., Pétange	4839
CREA, Compagnie de Réassurance Akzo Nobel		Rodeco S.A. Holding, Luxembourg	4827
S.A., Münsbach	4842	Rowa S.A., Dudelange	4838
CREA, Compagnie de Réassurance Akzo Nobel		Salma S.A., Esch-sur-Alzette	4824
S.A., Münsbach	4845	Sitinvest S.A., Pétange	4838
Danora Portfolio Corp., S.à r.l., Luxembourg	4824	Sitinvest S.A., Pétange	4848
Elec Capital S.A., Luxembourg	4815	Snack Kaya S.A., Differdange	4831
Energetic Farm Laboratoires S.A., Tétange	4807	Studio 11, S.à r.l., Differdange	4831
Erdan S.A.H. Luxembourg	4836	Syslog S.A., Pétange	4808
Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	4832	Tollamen S.A.H., Luxembourg	4835
Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	4835	Valvasori S.A., Dudelange	4830
European Hospitality Investments II, S.à r.l., Lu-		Vanstar Luxembourg Finances S.A., Pétange	4807
xembourg	4826	WPP (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	4812
European Hospitality Investments II, S.à r.l., Lu-		WPP (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	4813
xembourg	4826	WPP Luxembourg Beta, S.à r.l., Luxembourg	4808
European Hospitality Investments II, S.à r.l., Lu-		WPP Luxembourg Beta, S.à r.l., Luxembourg	4808
xembourg	4827	WPP Luxembourg Delta, S.à r.l., Luxembourg	4809
European Hospitality Investments II, S.à r.l., Lu-		WPP Luxembourg Delta, S.à r.l., Luxembourg	4809
xembourg	4827	WPP Luxembourg Epsilon, S.à r.l., Luxembourg.	4812
European Web S.A., Luxembourg	4802	WPP Luxembourg Gamma, S.à r.l., Luxembourg	4810
Fidalux Conseil S.A., Luxembourg	4803	WPP Luxembourg Gamma, S.à r.l., Luxembourg	4811
H&Q New Technology Networks Fund, Sicav,		WPP Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	4836
Luxembourg	4814	WPP Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	4836
Hamosa Holding (Luxembourg) S.A., Luxem-		WPP Luxembourg Rasor, S.à r.l., Luxembourg	4811
bourg	4822	WPP Luxembourg Theta, S.à r.l., Luxembourg	4821
Jucad S.A. Soparfi, Esch-sur-Alzette	4807	WPP Luxembourg Theta, S.à r.l., Luxembourg	4822
KLC Casola Racing S.A., Rodange	4806		

EUROPEAN WEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 71.946.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 5 novembre 2002

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société anonyme luxembourgeoise dénommée EUROPEAN WEB S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 944 du 10 décembre 1999, inscrite au registre de commerce, Luxembourg, Section B n° 71.946, tenue le 5 novembre 2002, que le conseil d'administration a pris la résolution ci-après reproduite:

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

EUROPEAN WEB S.A.

M. La Rocca / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 26, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(94147/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2002.

AZLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 85.277.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France, (ci-après «la mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme holding AZLA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 85.277, constituée suivant acte reçu le 18 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 15 novembre 2002; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que le capital social de la société anonyme holding AZLA HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros), représenté par 800 (huit cents) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.
- II.- Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 18 décembre 2001 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication au Mémorial de l'acte constitutif, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.
- III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 15 novembre 2002 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 220.000,- (deux cent vingt mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros) à EUR 300.000,- (trois cent mille euros), par la création et l'émission de 2.200 (deux mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.
- IV.- Que le conseil d'administration a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires et a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par un des deux actionnaires.
- V.- Que les 2.200 (deux mille deux cents) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société AZLA HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 220.000,- (deux cent vingt mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.
- VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:
- **«Art. 5. 1**er alinéa. Le capital souscrit est fixé à EUR 300.000,- (trois cent mille euros), représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl - J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 137S, fol. 31, case 6. – Reçu 2.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00744/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

FIDALUX CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}. R. C. Luxembourg B 87.917.

_

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 17 décembre 2002

En date du 17 décembre 2002, le conseil d'administration de la société a décidé:

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques. Pour les pouvoirs de signatures bancaires, deux administrateurs signeront valablement sans la signature obligatoire de l'administrateur-délégué pour toutes les sommes inférieures ou égales à 8.000 EUR.

L'assemblée générale lors de la prochaine réunion procédera à la ratification de cette résolution.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00760/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

LITTLE HOUSE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 75.988.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 23 septembre 2000.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2001, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 34, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LITTLE HOUSE HOLDING

Signature

(00850/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

LITTLE HOUSE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 75.988.

Madame Antonella Bocci, employée privée, demeurant à L-2723 Howald, 2, rue Eugène Welter a été nommée administrateur avec effet au 16 décembre 2002, en remplacement de Madame Yvonne Seiler, administrateur décédé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LITTLE HOUSE HOLDING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 34, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00851/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

MIDNIGHT SUNSET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon $l^{\rm er}$.

R. C. Luxembourg B 50.431.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 59, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature

(00762/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

MIDNIGHT SUNSET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 50.431.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2003, vol. 578, fol. 59, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(00761/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Mc COUN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2360 Luxemburg, 19, allée des Poiriers. H. R. Luxemburg B 89.845.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundzwei, am neunundzwanzigsten November.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitze zu Mersch (Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Dieter Hach, Architekt, wohnhaft in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse.

Der Erschienene hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft Mc COUN S.A., mit Sitz zu L-2360 Luxemburg, 19, allée des Poiriers, wurde gegründet gemäss Urkunde des amtierenden Notar am 29. Oktober 2002, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Herr Dieter Hach, vorgenannt, ist Besitzer sämtlicher Aktien der vorgenannten Gesellschaft Mc COUN S.A. vorbenannt, geworden.

Der alleinige Aktienbesitzer erklärt die Gesellschaft Mc COUN S.A., vorbenannnt, mit sofortiger Wirkung aufzulösen. Er hat Kenntnis von der Satzung der Gesellschaft und er ist genauestens über die finanzielle Lage der Gesellschaft informiert.

Den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar wird Entlastung für die Ausübung ihres Mandates erteilt.

In seiner Eigenschaft als Liquidator werden alle bekannte und unbekannte Aktiva und Passiva der Gesellschaft ihm übertragen; die Passiva müssen abgeschlossen oder gedeckt sein vor der Übertragung der Aktiva an den alleinigen Gesellschafter

Er ist bevollmächtigt alle Steuererklärungen zu machen, Eintragungen im Handelsregister zu tätigen und alle notwendigen oder nützlichen Dokumente in Bezug auf die Gesellschaftsauflösung zu machen.

Auf Grund dieser Fakten erklärt der Notar die Gesellschaft als aufgelöst.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft in L-2360 Luxemburg, 19, allée des Poiriers hinterlegt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest, dass auf Wunsch des Komparenten vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Englische. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist auf Wunsch des Komparenten, die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die Übersetzung ins Englische:

In the year two thousand and two, on the twenty-ninth day of November. Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

Mr Dieter Hach, architect, residing in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse.

Such appearing party requested the notary to state as follows:

- Mc COUN S.A., having its registered office in L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers, was incorporated by deed of the undersigned notary, on October 29, 2002, not yet published in the Mémorial C.
- The capital amount is stated at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each.
 - Mr Dieter Hach, prenamed, is the owner of all the shares of the prenamed company.
 - The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company Mc COUN S.A. prenamed.
- He has knowledge of the articles of incorporation of the company and he is perfectly aware of the financial situation of the company.
 - Full discharge has been given, in connection with their functions, to the Directors and the Statutory Auditor.
- He is vested, in his capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to his person as sole shareholder.
- Mr Dieter Hach, prenamed, is authorized to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful with respect to the liquidation.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company.

The books, accounts and documents of Mc COUN S.A., prenamed will be safekept for a period of five years at the registered office in L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in German, followed by an English translation and that in case of any divergences between the English and the German text, the German version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: D. Hach, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 décembre 2002, vol. 423, fol. 12, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2002.

H. Hellinckx.

(00845/242/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

CIMBRAZIL S.A., Aktiengesellschaft.

Registered office: L-2360 Luxemburg, 19, allée des Poiriers. R. C. Luxemburg B 89.844.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundzwei, am neunundzwanzigsten November.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitze zu Mersch (Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Dieter Hach, Architekt, wohnhaft in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse.

Der Erschienene hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft CIMBRAZIL S.A., mit Sitz zu L-2360 Luxemburg, 19, allée des Poiriers, wurde gegründet gemäss Urkunde des amtierenden Notar am 29. Oktober 2002, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Herr Dieter Hach, vorgenannt, ist Besitzer sämtlicher Aktien der vorgenannten Gesellschaft CIMBRAZIL S.A. vorbenannt, geworden.

Der alleinige Aktienbesitzer erklärt die Gesellschaft CIMBRAZIL S.A., vorbenannnt, mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Er hat Kenntnis von der Satzung der Gesellschaft und er ist genauestens über die finanzielle Lage der Gesellschaft informiert.

Den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar wird Entlastung für die Ausübung ihres Mandates erteilt.

In seiner Eigenschaft als Liquidator werden alle bekannte und unbekannte Aktiva und Passiva der Gesellschaft ihm übertragen; die Passiva müssen abgeschlossen oder gedeckt sein vor der Übertragung der Aktiva an den alleinigen Gesellschafter.

Er ist bevollmächtigt alle Steuererklärungen zu machen, Eintragungen im Handelsregister zu tätigen und alle notwendigen oder nützlichen Dokumente in Bezug auf die Gesellschaftsauflösung zu machen.

Auf Grund dieser Fakten erklärt der Notar die Gesellschaft als aufgelöst.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft in L-2360 Luxemburg, 19, allée des Poiriers hinterlegt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest, dass auf Wunsch des Komparenten vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Englische. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist auf Wunsch des Komparenten die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die Übersetzung ins Englische:

In the year two thousand and two, on the twenty-ninth day of November. Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

Mr Dieter Hach, architect, residing in CH-6460 Altdorf, 28, Bahnhofstrasse.

Such appearing party requested the notary to state as follows:

- CIMBRAZIL S.A., having its registered office in L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers, was incorporated by deed of the undersigned notary, on October 29, 2002, not yet published in the Mémorial C.
- The capital amount is stated at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each.
 - Mr Dieter Hach, prenamed, is the owner of all the shares of the prenamed company.
 - The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company CIMBRAZIL S.A. prenamed.
- He has knowledge of the articles of incorporation of the company and he is perfectly aware of the financial situation of the company.
 - Full discharge has been given, in connection with their functions, to the Directors and the Statutory Auditor.
- He is vested, in his capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to his person as sole shareholder.
- Mr Dieter Hach, prenamed, is authorized to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful with respect to the liquidation.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company.

The books, accounts and documents of CIMBRAZIL S.A., prenamed, will be safekept for a period of five years at the registered office in L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in German, followed by an English translation and that in case of any divergences between the English and the German texts, the German version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: D. Hach, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 décembre 2002, vol. 423, fol. 12, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2002. H. Hellinckx.

(00846/242/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

KLC CASOLA RACING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 73.078.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 35, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00856/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

KLC CASOLA RACING S.A., Société Anonyme. Capital social: 53.000,- EUR.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 73.078.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport aux exercices clos au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 35, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(00855/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

BRIGNIER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 65.251.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 35, case 7, ont été déposés dans le dossier de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(00847/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

JUCAD S.A. SOPARFI, Société Anonyme.

Capital social: 31.000,- euros.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 87, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 72.098.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport aux exercices clos au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 35, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(00852/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

LC SPONSORING TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. route de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 73.078.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport aux exercices clos au 31 octobre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2002, volume 578, folio 35, case 9, ont été déposés dans le dossier de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(00853/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ENERGETIC FARM LABORATOIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3770 Tétange, 10, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 70.500.

Le bilan établi au 31 décembre 2001, et enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour ENERGETIC FARM LABORATOIRES S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(00854/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

VANSTAR LUXEMBOURG FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 80.165.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00945/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 4.464.551.010,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 79.015.

EXTRAIT

Il résulte:

- d'une convention de cession de parts sous seing privé du 1er janvier 2001 entre LEXINGTON INTERNATIONAL B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social au 8, Prins Alexenderplein à GC 3067 Rotterdam (Pays-Bas) et WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, que 500 (cinq cents) parts sociales de la société d'une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) ont été cédées par LEXINGTON INTERNATIONAL B.V. à WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., et
- de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société du 1^{er} janvier 2001 que WPP (LUXEM-BOURG), S.à r.l., a souscrit à 148.817.867 (cent quarante-huit millions huit cent dix-sept mille huit cent soixante-sept) parts sociales de la société d'une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats-Unis d'Amérique),

qu'à ce jour, l'actionnariat de la société est composé comme suit:

- WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l.: 148.818.367 (cent quarante-huit millions huit cent dix-huit mille trois cent soixante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00859/253/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 4.464.551.010,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 79.015.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 19 novembre 2002

L'associé unique de la société décide de nommer pour une durée illimitée M. Philippe de Bodt, demeurant au 65, rue de Stallestraat, B-1180 Bruxelles, Belgique, en tant que gérant de la société avec effet au 20 novembre 2002.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

- Monsieur Michel de Bodt, gérant,
- Monsieur Thierry Lenders, gérant,
- Monsieur Bernard Nicolas, gérant,
- Monsieur Lennart Stenke, gérant,
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen, gérant, et
- Monsieur Emile van Popering, gérant.

Pour publication et réquisition

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00875/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SYSLOG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 71.362.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00946/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 198.631.050,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 79.016.

EXTRAIT

Il résulte:

- d'une convention de cession de parts sous seing privé du 2 janvier 2001 entre LEXINGTON INTERNATIONAL B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social au 8, Prins Alexanderplein, GC 3067 Rotterdam (Pays-Bas) et DOLPHIN SQUARE HOLDING B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social au 8, Prins Alexanderplein, GC 3067 Rotterdam, Pays-Bas, que 500 (cinq cents) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, on été cédées par DOLPHIN SQUARE HOLDING B.V. à LEXNGTON INTERNATIONAL B.V.,
- d'un apport par LEXINGTON INTERNATIONAL B.V. de tous ses actifs et passifs à ARBOUR SQUARE B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social au 8, Prins Alexanderplein, GC 3067 Rotterdam en date du 20 décembre 2001, que 7.945.242 (sept millions neuf cent quarante-cinq mille deux cent quarante-deux) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, ont été apportées en date du 20 décembre 2001 par LEXINGTON INTERNATIONAL B.V. à ARBOUR SQUARE B.V.,
- d'un apport par ARBOUR SQUARE B.V. de 7.945.242 (sept million neuf cent quarante-cinq mille deux cent quarante-deux) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune à WPP LUXEM-BOURG EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, à l'occasion de la constitution de cette dernière le 20 décembre 2001, et
- d'un contrat d'apport du 1^{er} mars 2002 entre WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., et WPP LUXEMBOURG EP-SILON, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, que 7.945.242 (sept millions neuf cent quarante-cinq mille deux cent quarante-deux) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune ont été apportées le 1^{er} mars 2002 à WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., en l'échange de l'émission par cette dernière de nouvelles parts sociales, lesquelles ont été souscrites par WPP LUXEMBOURG EUROPE S.A. à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., du 1^{er} mars 2001,

qu'à ce jour l'actionnariat de la Société est composé comme suit:

WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l.: 7.945.242 (sept millions neuf cent quarante-cinq mille deux cent quarante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00863/253/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 198.631.050,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 79.016.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique de la société le 19 novembre 2002

L'Associé unique de la Société décide de nommer pour une durée illimitée M. Philippe de Bodt, demeurant au 65, rue de Stallestraat, B-1180 Brussel, Belgique, en tant que gérant de la Société, avec effet au 20 novembre 2002.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

- Monsieur Michel de Bodt, gérant,
- Monsieur Thierry Lenders, gérant,
- Monsieur Bernard Nicolas, gérant,
- Monsieur Lennart Stenke, gérant,
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen, gérant, et
- Monsieur Emile van Popering, gérant.

Pour publication et réquisition

WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00867/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 4.464.556.950,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 79.018.

EXTRAIT

Il résulte:

- une convention de cession de parts sous seing privé du 1^{er} janvier 2001 entre WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et LEXING-TON INTERNATIONAL B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social au 8, Prins Alexanderplein à GC 3067 Rotterdam (Pays-Bas), que 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) de la Société, ont été cédées par LEXINGTON INTERNATIONAL B.V. à WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l.,
- d'une convention d'achat-vente de parts sous seing privé du 1er janvier 2001 entre WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., (précitée) et WPP LUXEMBOURG ALPHA, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, que 81.100.004 (quatre-vingt-un millions cent mille et quatre) parts sociales préférentielles de la Société, divisées en huit classes comme suit:
- 5.000.000 (cinq millions) parts sociales préférentielles de classe A ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune,
- 43.333.334 (quarante-trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) parts sociales préférentielles de classe B ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune,
- 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) parts sociales préférentielles de classe C ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune,
- 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) parts sociales préférentielles de classe D ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune,
- 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) parts sociales préférentielles de classe E ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune,
- 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) parts sociales préférentielles de classe F ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune,
- 9.333.334 (neuf millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) parts sociales préférentielles de classe G ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune, et
- 10.100.000 (dix millions cent mille) parts sociales préférentielles de classe H ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune,

(collectivement, les «Parts Préférentielles»)

- ont été cédées par WPP LUXEMBOURG BÉTA, S.à r.l., à WPP LUXEMBOURG ALPHA, S.à r.l., (précitée), lesquelles Parts Préférentielles ont été données en gage par WPP LUXEMBOURG ALPHA, S.à r.l., au profit de WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., en vertu d'un contrat de gage daté du 1er janvier 2001 entre WPP LUXEMBOURG ALPHA, S.à r.l., WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., et la Société (le «Contrat de Gage»); et
- d'une convention de cession de parts et mainlevée de gage entre WPP LUXEMBOURG ALPHA, S.à r.l., WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., et la Société sous seing privé du 5 janvier 2002 que WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., a accordé mainlevée du gage sur les Parts Préférentielles et que ces dernières ont été cédées par WPP LUXEMBOURG ALPHA, S.à r.l., à WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., et
- d'une lettre-contrat datée du 5 janvier 2002 entre WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., et WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, que 5.000.000 (cinq millions) parts sociales préférentielles de classe A ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune et 6.472.836 (six millions quatre-cent soixante-douze mille huit cent trente-six) parts sociales préférentielles de classe B ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune ont été cédées par WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., à WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., en remboursement d'un prêt consenti par cette dernière à WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l.;

qu'à ce jour, l'actionnariat de la Société est composé comme suit:

- WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l.: 5.000.000 (cinq millions) parts sociales préférentielles de classe A ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune et 6.472.836 (six millions quatre-cent soixante-douze mille huit cent trente-six) parts sociales préférentielles de classe B ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune; et
- -WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l.: 67.718.561 (soixante-sept millions sept cent dix-huit mille cinq cent soixante et une) parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et
- 36.860.498 (trente-six millions huit cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales préférentielles de classe B ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune,
- 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) parts sociales préférentielles de classe C ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune,
- 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) parts sociales préférentielles de classe D ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune,
- 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) parts sociales préférentielles de classe E ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune,

- 3.333.334 (trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) parts sociales préférentielles de classe F ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune,
- 9.333.334 (neuf millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) parts sociales préférentielles de classe G ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune, et
- 10.100.000 (dix millions cent mille) parts sociales préférentielles de classe H ayant une valeur nominale de USD 30,-(trente dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune.

Le 2 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00860/253/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 4.464.556.950,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 79.018.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société le 19 novembre 2002

Les associés de la Société décident de nommer pour une durée illimitée M. Philippe de Bodt, demeurant au 65, rue de Stallestraat, B-1180 Bruxelles, Belgique, en tant que gérant de la Société, avec effet au 20 novembre 2002.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

- Monsieur Michel de Bodt, gérant,
- Monsieur Thierry Lenders, gérant,
- Monsieur Bernard Nicolas, gérant,
- Monsieur Lennart Stenke, gérant,
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen, gérant, et
- Monsieur Emile van Popering, gérant.

Pour publication et réquisition

WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00873/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP LUXEMBOURG RASOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle. Capital social: USD 12.500,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins. R. C. Luxemboug B 85.330.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique de la société le 19 novembre 2002

L'Associé unique de la Société décide de nommer pour une durée illimitée M. Philippe de Bodt, demeurant au 65, rue de Stallestraat, B-1180 Brussel, Belgique, en tant que gérant de la Société, avec effet au 20 novembre 2002.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

- Monsieur Michel de Bodt, gérant,
- Monsieur Thierry Lenders, gérant,
- Monsieur Bernard Nicolas, gérant,
- Monsieur Lennart Stenke, gérant,
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen, gérant, et
- Monsieur Emile van Popering, gérant.

Pour publication et réquisition

WPP LUXEMBOURG RASOR, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00868/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 432.651.200,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 79.017.

EXTRAIT

Il résulte:

- d'une convention de cession de parts sous seing privé du 2 janvier 2001 entre DOLPHIN SQUARE HOLDING B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social au 8, Prins Alexanderplein, GC 3067 Rotterdam (Pays-Bas) et WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, que 500 (cinq cents) parts sociales de la société d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, ont été cédées par DOLPHIN SQUARE HOLDING B.V. à WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
- d'une convention de cession de parts sous seing privé du 2 janvier 2001 entre LEXINGTON INTERNATIONAL B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social au 8, Prins Alexanderplein, GC 3067 Rotterdam (Pays-Bas) et WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., (précitée), que 500 (cinq cents) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, ont été cédées par WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., à LEXINGTON INTERNATIONAL B.V.,
- d'un apport par LEXINGTON INTERNATIONAL B.V. (précitée) de tous ses actifs et passifs à ARBOUR SQUARE B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social au 8, Prins Alexanderplein, GC 3067 Rotterdam en date du 20 décembre 2001, que 8.828.492 (huit millions huit cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, ont été apportées en date du 20 décembre 2001 par LEXINGTON INTERNATIONAL B.V. à ARBOUR SQUARE B.V.,
- d'un apport par ARBOUR SQUARE B.V. (précitée) de 8.828.492 (huit millions huit cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-douze) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune à WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, à l'occasion de la constitution de cette dernière en date du 20 décembre 2001
- de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société du 1^{er} mars 2002, telle que modifiée suite à l'acte rectificatif du 1^{er} juillet 2002 que WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., a souscrit à 7.945.242 (sept millions neuf cent quarante-cinq mille deux cent quarante-deux) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune,

qu'à ce jour, l'actionnariat de la Société est composé comme suit:

WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., (précitée): 16.773.734 (seize millions sept cent soixante-treize mille sept cent trente-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00862/253/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 2.787.256.115.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 68.213.

EXTRAIT

Il résulte:

- d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 19 décembre 2000 que ALNERY No. 1177 LIMITED, une société à responsabilité limitée, avec siège social au 27 Farm Street, London W1X 6RD, Royaume-Uni, a souscrit 43.150.321 (quarante-trois millions cent cinquante mille trois cent vingt et une) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq) dollars des Etats-Unis d'Amérique, chacune;
- d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 30 octobre 2001 que ALNERY No. 1177 LIMITED, une société à responsabilité limitée, avec siège social au 27 Farm Street, London W1IX 6RD, Royaume-Uni, a souscrit 235.950 (deux cent trente-cinq mille neuf cent cinquante) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq) dollars des Etats-Unis d'Amérique, chacune;
- d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 4 octobre 2000 que ALNERY No. 1178 LIMITED, une société à responsabilité limitée, avec siège social au 27 Farm Street, London W1X 6RD, Royaume-Uni, a souscrit 117.301.040 (cent dix-sept millions trois cent un mille quarante) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq) dollars des Etats-Unis d'Amérique, chacune;
- d'une convention de vente de parts sous seing privé du 24 mai 2002 entre ALNERY No. 1177 et ALNERY No. 1.178 que ALNERY No. 1177 a cédé toutes ses parts sociales de la Société, à savoir 43.386.271 (quarante-trois millions trois

cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante et onze) d'une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq) dollars des Etats-Unis d'Amérique, chacune, à ALNERY No. 1178 LIMITED;

- d'une convention de vente de parts sous seing privé du 24 mai 2002 entre WPP NORTH ATLANTIC LTD et AL-NERY No. 1178 que WPP NORTH ATLANTIC LTD, une société à responsabilité limitée, avec siège social au 27 Farm Street, London W1X 6RD, Royaume-Uni, a cédé toutes ses parts sociales de la Société, à savoir 27,822,554 (vingt-sept millions huit cent vingt-deux mille cinq cent cinquante-quatre) d'une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq) dollars des Etats-Unis d'Amérique, chacune, à ALNERY No. 1178;
- d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société du 1er juillet 2002 que HEREFORD TE-LECOMMUNICATIONS LIMITED, une société à responsabilité limitée, avec siège social au 27 Fram Street, London WIJ, Angleterre, a souscrit à 1.101.200 (un million cent et un mille deux cents) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq (25) dollars des Etats-Unis;
- d'une convention de cession de parts sociales du 19 novembre 2002 que HEREFORD TELECOMMUNICATIONS LIMITED, prénommée, a cédé à 1.101.200 (un million cent et un mille deux cents) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq (25) dollars des Etats-Unis à ALNERY No. 1178 LIMITED;
- d'une assemblée générale extraordinaire de la société WPP (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 16, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg que ALNERY No. 1178 LIMITED a contribué tous ses actifs et passifs, en ce compris 189.611.065 (cent quatre-vingt-neuf millions six cent onze mille soixante-cinq) parts sociales détenues par ALNERY No. 1178 LIMITED dans le capital de la Société, à WPP (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l., en date du 5 décembre 2002; et
- d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société que (i) la valeur nominale de chaque part sociale de la Société a été augmentée de USD 25 (vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 35 (trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) par parts sociales et (ii) que 55.800.586 (cinquante-cinq millions huit cent mille cinq cent quatre-vingt-six) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 35 (trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune ont été remboursées à l'associé unique de la Société, WPP (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l.;

qu'à ce jour, l'actionnariat de la Société est composé comme suit:

- WPP (LUXEMBOURG) HOLDINGS, S.à r.l., précitée: 79.635.889 (soixante-dix-neuf millions six cent trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-neuf) parts sociales, ayant une valeur nominale de USD 35 (trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Le 2 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00861/253/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 2.787.256.115.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 68.213.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique de la Société le 19 novembre 2002

L'Associé unique de la Société décide de nommer pour une durée illimitée M. Philippe de Bodt, demeurant au 65, rue de Stallestraat, B-1180 Bruxelles, Belgique, en tant que gérant de la Société, avec effet au 20 novembre 2002.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

- Monsieur Michel de Bodt, gérant,
- Monsieur Thierry Lenders, gérant
- Monsieur Bernard Nicolas, gérant,
- Monsieur Lennart Stenke, gérant,
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen, gérant, et
- Monsieur Emile van Popering, gérant.

Pour publication et réquisition

WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00877/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

H&Q NEW TECHNOLOGY NETWORKS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1347 Luxembourg, 6A, circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 80.754.

DISSOLUTION

In the year two thousand two, on the sixteenth of December.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company HAGSTRÖMER & QVIBERG AB, a company duly incorporated under the laws of Sweden, with registered office at Norrlandsgatan 15, S-10371 Stockholm,

hereby represented by Maître Georges Gudenburg, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Stockholm, on December 12, 2002,

which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to this deed in order to be registered with it.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact as follows:

- that the company H&Q NEW TECHNOLOGY NETWORKS FUND («the Company»), having its registered office in 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, has been incorporated by a deed of the undersigned notary on February 20, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 225, of March 27, 2001. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of the same notary dated June 7, 2001, published in the Mémorial C number 495, of July 2, 2001;
- that the company HAGSTRÖMER & QVIBERG AB, prenamed is the owner of all the four million six hundred and thirty-six thousand eight hundred and twenty-nine (4,636,829) outstanding shares of no par value representing the entire outstanding share capital of the Company;
- that the company HAGSTRÖMER & QVIBERG AB, prenamed, as the sole shareholder of the Company, resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been paid up, without prejudice to the fact that it will be personally liable for all outstanding liabilities of the Company after its dissolution;
- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
- that the sole shareholder, has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and has full knowledge of the financial standing and situation of the Company;
 - that the Company's directors and statutory auditor are given full discharge for their mandate up to this date;
 - that the shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;
- that the corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at the offices of SEB PRIVATE BANK S.A., 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg;
 - that following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present meeting, is estimated at two thousand euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document after having been read and interpreted to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le seize décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société HAGSTRÖMER & QVIBERG AB, une société valablement constituée selon les lois de la Suède, avec siège social à Norrlandsgatan 15, S-10371 Stockholm,

ici représentée par Maître Georges Gudenburg, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Stockholm, le 12 décembre 2002,

laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- que la société H&Q NEW TECHNOLOGY NETWORKS FUND («la Société»), avec siège social au 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 225 du 27 mars 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte du même notaire en date du 7 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 495 du 2 juillet 2001;
- que la société HAGSTRÖMER & QVIBERG AB, préqualifiée, est propriétaire de toutes les quatre millions six cent trente-six mille huit cent vingt-neuf (4.636.829) actions émises sans valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de la Société;
- que la société HAGSTRÖMER & QVIBERG AB, préqualifiée, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare procéder à la dissolution immédiate de la Société et la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que toutes les dettes de la Société ont été payées, sans préjudice du fait qu'elle sera personnellement responsable pour toutes les dettes non réglées de la Société après sa dissolution;
- que l'actionnaire unique est donc investie de la totalité des actifs et qu'elle réglera toutes les dettes éventuelles de la Société dissoute;
- que l'actionnaire unique a parfaite connaissance des statuts de la Société et de la situation de l'état financier de la Société;
- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au réviseur d'entreprises de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;
 - qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires et de toutes les actions de la Société;
- que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la Société dans les bureaux de SEB PRIVATE BANK S.A., 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg;
- que suite aux résolutions mentionnées ci-dessus, la liquidation de la Société est considérée comme accomplie et clôturée.

Frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée, est estimé à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Gudenburg, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 137S, fol. 47, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 janvier 2003.

T. Metzler.

(00890/222/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ELEC CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 88.335.

In the year two thousand two, on the sixth day of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company (société anonyme) ELEC CAPITAL having its registered office in L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur (the «Company»), incorporated by a deed of notary Maître Jean-Joseph Wagner of July 22, 2002, not yet published.

The meeting is declared open at 10.00 a.m. and is presided by Mr. Laurent Schummer, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

 $The \ chairman \ appoints \ Mr. \ Patrick \ Van \ Hees, jurist, residing \ at \ Messancy, \ Belgium, \ as \ secretary \ of \ the \ meeting.$

Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France is elected as scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

- 1) To increase the corporate capital by an amount of one million one hundred sixty-nine thousand euros (EUR 1,169,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) to one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000.-).
- 2) To issue five hundred eighty-four thousand five hundred (584,500) new shares with a par value of two euros (EUR 2.-) per share, having the same rights as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.
 - 3) To acknowledge the waiver of the preferential subscription right by the existing shareholders.
 - 4) To accept subscription for these five hundred eighty-four thousand five hundred (584,500) new shares by
 - HSBC PRIVATE EQUITY INVESTMENTS (UK) LIMITED,
 - HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED, account n° 914969,
 - HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED, account n° 825031,
 - HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED, account n° 905555,
 - HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED, account n° 758979,
 - Mr. Denis Leroy,
 - Mr. Mathieu Guillemin,
 - Mr. Sylvain Berger-Duquene,
 - Mr. Peter Kroha, and
 - Mr. Nico Helling,

and to accept payment in full for each new share by a contribution in cash.

- 5) To create an authorised share capital of one billion euros (EUR 1,000,000,000.-) divided into five hundred million (500,000,000) shares with a par value of two euros (EUR 2.-) per share and to authorise the board of directors of the Company to increase the issued share capital within the limits of the authorised share capital, including by cancellation of the preferential subscription rights of the existing shareholders.
- 6) To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase as well as the above creation of an authorised share capital.
 - 7) Miscellaneous.
- II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.
- III. It appears from the said attendance-list that out of the fifteen thousand five hundred shares (15,500) representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may properly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

After deliberation and upon review of a report by the board of directors on the creation of an authorised share capital, the meeting adopted each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million one hundred sixty-nine thousand euros (EUR 1,169,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) to one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000.-).

Second resolution

The general meeting resolved to issue, without share premium, five hundred eighty-four thousand five hundred (584,500) new shares with a par value of two euros (EUR 2.-) per share, having the same rights as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

The general meeting acknowledged that the existing shareholders have waived their preferential subscription right on the newly issued shares.

Fourth resolution

Subscription - Payment

Thereupon, now appeared Mr. Laurent Schummer, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-infact of

- HSBC PRIVATE EQUITY INVESTMENTS (UK) LIMITED,
- HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED, account n° 914969,
- HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED, account n° 825031,
- HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED, account n° 905555,
- HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED, account n° 758979,
- Mr. Denis Leroy,
- Mr. Mathieu Guillemin,
- Mr. Sylvain Berger-Duquene,
- Mr. Peter Kroha, and
- Mr. Nico Helling,

by virtue of proxies given under private seal.

The person appearing declared to subscribe for the five hundred eighty-four thousand five hundred (584,500) new shares, each having a nominal value of two euros (EUR 2.-), and to entirely pay up in cash each share as follows:

Subscriber	Subscribed and Paid-in Capital (EUR)	Number of Shares
HSBC PRIVATE EQUITY INVESTMENTS (UK) LIMITED Vintners Place 68 Upper Thames Street	(EOK)	
London EC4V 3BJ	440,632	220,316
68 Upper Thames Street London EC4V 3BJ Account n°: 914969	71,178	35,589
Mariner House Pepys Street London EC3N 4DA Account n°: 825031	11,174	5,587
Vintners Place 68 Upper Thames Street London EC4V 3BJ Account n°: 905555	602,382	301,191
Mariner House Pepys Street		
London EC3N 4DA Account n°: 758979	37,200	18,600
c/o HSBC PRIVATE EQUITY Vintners Place London EC4V 3BJ	1,636	818
c/o HSBC PRIVATE EQUITY Vintners Place London EC4V 3BJ	1,636	818
c/o HSBC PRIVATE EQUITY Vintners Place London EC4V 3BJ Peter Kroha c/o HSBC PRIVATE EQUITY	1,636	818
Vintners Place London EC4V 3BJ	1,090	545
Vintners Place London EC4V 3BJ	436	218

The total amount of one million one hundred sixty-nine thousand euros (EUR 1,169,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot the five hundred eighty-four thousand five hundred (584,500) new shares as explained above.

Fifth resolution

The general meeting resolved to create an authorised share capital of the Company of one billion euros (EUR 1,000,000,000.-) divided into five hundred million (500,000,000) shares, with a par value of two euros (EUR 2.-) each, for a period expiring five (5) years after the date of publication of the present deed in the Mémorial C upon the terms and conditions as further set out in the restated article 5 of the articles of incorporation.

Sixth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend and restate article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«Art. 5. Subscribed and Authorised Capital.

The subscribed capital of the Company is set at one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000.-) divided into six hundred thousand (600,000) shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each.

The authorised capital is set at one billion euros (EUR 1,000,000,000.-) divided into five hundred million (500,000,000) shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each.

The Board of Directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorised shares to be subscribed and issued. The Board of Directors is authorised to determine the date of issue and the amount of the authorised shares to be subscribed and issued, to determine if the authorised shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash, including as a result of the conversion of convertible debt instruments or the exercise of rights entitling to shares of the Company. When realizing the authorised capital in full or in part the Board of Directors is expressly authorised to limit or to cancel the preferential subscription right reserved to former shareholders. The Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The authorised capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of these articles of incorporation.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the chairman then adjourned the meeting at 10.30 a.m. and these minutes were signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately fourteen thousand euros (EUR 14,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELEC CAPITAL, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner le 22 juillet 2002, non encore publié.

L'assemblée est déclarée ouverte à 10.00 heures et est présidée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.169.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-).
- 2) Emission de cinq cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (584.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.
 - 3) Constatation de la renonciation par les actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription.

- 4) Acceptation de la souscription des cinq cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (584.500) actions nouvelles, par
- HSBC PRIVATE EQUITY INVESTMENTS (UK) LIMITED,
- HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED, n° de compte 914969,
- HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED, n° de compte 825031,
- HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED, n° de compte 905555,
- HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED, n° de compte 758979,
- M. Denis Leroy,
- M. Mathieu Guillemin,
- M. Sylvain Berger-Duquene,
- M. Peter Kroha, et
- M. Nico Helling,
- et acceptation de la libération intégrale de chaque action nouvelle par apport en espèces.
- 5) Création d'un capital autorisé de la Société d'un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,-) divisé en cinq cent millions (500.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, et autorisation du conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital social endéans les limites du capital autorisé avec le droit de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.
- 6) Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et la création d'un capital autorisé.
 - 7) Divers.

II. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que sur les quinze mille cinq cents actions (15.500) représentant l'entièreté du capital social émis, toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

Après délibération et après revue du rapport du conseil d'administration sur la création d'un capital autorisé, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un million cent soixanteneuf mille euros (EUR 1.169.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre cinq cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (584.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution

L'assemblée générale a constaté la renonciation par les actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription.

Quatrième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Me Laurent Schummer, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de:

- HSBC PRIVATE EQUITY INVESTMENTS (UK) LIMITED,
- HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED, n° compte 914969,
- HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED, n° compte 825031,
- HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED, n° compte 905555,
- HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED, n° compte 758979,
- M. Denis Leroy,
- M. Mathieu Guillemin,
- M. Sylvain Berger-Duquene,
- M. Peter Kroha, et
- M. Nico Helling,

en vertu de procurations données sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire aux cinq cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (584.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (2,-) chacune, et de libérer intégralement chaque action nouvelle, pour chacun des souscripteurs, par apport en espèces comme suit:

Vintners Place 68 Upper Thames Street London EC4V 3BJ N° de compte: 914969	71.178	35.589
Pepys Street London EC3N 4DA N° de compte: 825031 HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED Vintners Place	11.174	5.587
68 Upper Thames Street London EC4V 3BJ N° de compte: 905555	602.382	301.191
Mariner House Pepys Street London EC3N 4DA N° de compte: 758979 Denis Leroy	37.200	18.600
c/o HSBC PRIVATE EQUITY Vintners Place London EC4V 3BJ	1.636	818
c/o HSBC PRIVATE EQUITY Vintners Place London EC4V 3BJ	1.636	818
c/o HSBC PRIVATE EQUITY Vintners Place London EC4V 3BJ Peter Kroha c/o HSBC PRIVATE EQUITY	1.636	818
Vintners Place London EC4V 3BJ Nico Helling c/o HSBC PRIVATE EQUITY	1.090	545
Vintners Place London EC4V 3BJ	436	218

Le montant total d'un million cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.169.000,-) est dorénavant à la disposition de la Société, preuve de la somme a été soumise au notaire instrumentaire.

Ensuite, l'assemblée générale décide d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre cinq cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (584.500) actions nouvelles souscrites tel que expliqué ci-dessus.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de créer un capital autorisé de la Société d'un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,-) divisé en cinq cent millions (500.000) d'actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, pendant une durée expirant cinq (5) ans après la publication du présent acte au Mémorial C aux conditions énoncées après refonte de l'article 5 des statuts.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier et reformuler l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Art. 5. Capital souscrit et autorisé.

La Société a un capital souscrit d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) divisé en six cent mille (600.000) actions de valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) par action, ces actions étant entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à un milliard d'euros (EUR 1.000.000,000,-) divisé en cinq cent millions (500.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période se terminant le cinquième anniversaire de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale décidant de la création du capital autorisé au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé. De telles réalisations d'augmentation du capital peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à dé-

terminer par le Conseil d'Administration, plus spécialement quant à la souscription et à la libération des actions autorisées à souscrire et à émettre. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer la date d'émission et le montant des actions autorisées à la souscription et à l'émission, à déterminer si les actions autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, à déterminer dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire, y compris à la suite de la conversion d'instruments de dette convertibles ou de l'exercice de droits ouvrant droits à des actions de la Société. Lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, le Conseil d'Administration est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 10.30 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatorze mille euros (EUR 14.000,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 19, case 3. - Reçu 11.690 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00884/211/364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP LUXEMBOURG THETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 220.715.125,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 79.019.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé du 2 janvier 2001 entre par DOLPHIN SQUARE HOLDING B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège au 8, Prins Alexanderplein à GC 3067 Rotterdam (Pays-Bas) et WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg, que 500 (cinq cents) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, ont été cédées par DOLPHIN SQUARE HOLDING B.V. à WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé du 2 janvier 2001 entre WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg et WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg, que 500 (cinq cents) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, ont été cédées par WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., à WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l.

Il résulte d'un «loan purchase and assignment agreement» du 2 janvier 2001 entre WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., que:

- 1.680.000 (un million six cent quatre-vingt mille) parts sociales préférentielles de classe A d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune,
- 2.174.408 (deux millions cent soixante-quatorze mille quatre cent huit) parts sociales préférentielles de classe B d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, et
- 4.090.336 (quatre millions quatre-vingt-dix mille trois cent trente-six) parts sociales préférentielles de classe C d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune (collectivement les «Parts Préférentielles»),

ont été cédées par WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., à WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l.

Il résulte d'un «share transfer and release of pledge agreement» entre WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., et la Société en date du 1er mars 2002 que WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., a vendu les Parts Préférentielles à WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l.

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé du 1er mars 2002 entre WPP LUXEMBOURG EPSI-LON, S.à r.l., WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et la Société, que 1.576.483 (un million cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-trois) parts sociales préférentielles de classe A, 2.013.947 (deux millions treize mille neuf cent quarante-sept) parts sociales préférentielles de classe B et 3.855.279 (trois millions huit cent cinquante-cinq mille deux cent soixante-dix-neuf) parts sociales préférentielles de classe C de la Société d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune, ont été cédées par WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., à WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l.

A ce jour les associés de la Société sont:

- WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., détenant 883.861 (huit cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante et une) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune et 103.517 (cent trois mille cinq cent dix-sept) parts sociales préférentielles de classe A., 160.461 (cent soixante mille quatre cent soixante et un) parts sociales préférentielles de classe B et 235.057 (deux cent trente-cinq mille cinquante-sept) parts sociales préférentielles de classe C de la Société d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune.
- WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l., détenant 1.576.483 (un million cinq cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-trois) parts sociales préférentielles de classe A, 2.013.947 (deux millions treize mille neuf cent quarante-sept) parts sociales préférentielles de classe B et 3.855.279 (trois millions huit cent cinquante-cinq mille deux cent soixante-dix-neuf) parts sociales préférentielles de classe C de la Société d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

Le 2 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00864/253/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP LUXEMBOURG THETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 220.715.125,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 79.019.

Extrait des résolutions prises par les Associés de la société le 19 novembre 2002

Les Associés de la Société décident de nommer pour une durée illimitée M. Philippe de Bodt, demeurant au 65, rue de Stallestraat, B-1180 Brussel, Belgique, en tant que gérant de la Société, avec effet au 20 novembre 2002.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

- Monsieur Michel de Bodt, gérant,
- Monsieur Thierry Lenders, gérant,
- Monsieur Bernard Nicolas, gérant,
- Monsieur Lennart Stenke, gérant,
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen, gérant, et
- Monsieur Emile van Popering, gérant.

Pour publication et réquisition

WPP LUXEMBOURG THETA, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00874/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

HAMOSA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 17.485.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

HAMOSA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Administrateurs

(00936/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

MONTROSE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 59.048.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le 5 décembre 2002.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONTROSE S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 59.048, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 avril 1997, publié au Mémorial C n° 417 du 1er août 1997, modifiée suivant acte reçu, par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 11 août 1998, publié au Mémorial C n° 825 du 12 novembre 1998, modifiée suivant acte reçu, par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C n° 636 du 24 avril 2002 et du 8 mai 2002, publié au Mémorial C n° 1219 du 19 août 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 13 mars 2002, publié au Mémorial C n° 948 du 21 juin 2002 comprenant nomination de Monsieur John Weber, en tant que liquidateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Catherine Dessoy, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge Marx, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 621 actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2. Approbation des comptes de la liquidation.
- 3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 4. Clôture de la liquidation.
- 5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Dessoy, S. Marx, V. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 18, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00895/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SALMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-4149 Esch-sur-Alzette 37, rue Romain Fandel, dénommée SALMA S.A.

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 décembre 2002, numéro 1879 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette le 5 décembre 2002, volume 884, folio 18, case 10, en cours de publication au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jérôme Slous, employé privé, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Anne Lafontaine, employée privé, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- 1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.
- 2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autre formalité, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Approbation de tous pouvoirs à Monsieur Maurice Genoyer pour l'acquisition d'un terrain au Maroc.

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, donne tous pouvoirs à Monsieur Maurice Genoyer, prénommé, pour effectuer l'acquisition d'un terrain au Maroc, pour le compte de la société SALMA S.A., dont il est l'administrateur-délégué, fonction à laquelle il a été nommé en vertu de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prise à la suite de l'acte constitutif du 4 décembre 2002.

Aux effets ci-dessus passer et signer tous actes et pièces, substituer, élire domicile et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de EUR 500,- (cinq cents euros).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: J. Slous, A. Lafontaine, J. P. Cambier, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2002, vol. 884, fol. 51, case 1. – Reçu 12 euros.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2002.

A. Biel.

(00893/203/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

DANORA PORTFOLIO CORP., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 21, avenue Gaston Diderich.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 136S, fol. 98, case 3, que la société DANORA PORTFOLIO CORP., S.à r.l., a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour extrait conforme.

(00894/211/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

RANGONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 55.005.

L'an deux mille deux, le douze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société RANGONI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 55.005, constituée suivant acte reçu le 20 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 414 du 26 août 1996; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 18 juillet 1996, le 27 novembre 1996, le 7 juillet 1997, le 21 novembre 1997, le 26 mars 1998, le 23 octobre 1998, le 2 mars 1999, le 16 septembre 1999, le 6 avril 2000, le 4 octobre 2001 et pour les dernières fois le 31 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 948 du 21 juin 2002 et le 30 octobre 2002, en cours de publication.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 437.500 (quatre cent trente-sept mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 1.765.714,- (un million sept cent soixantecinq mille sept cent quatorze dollars des Etats Unis) pour le porter de son montant actuel de USD 16.337.081,- (seize millions trois cent trente-sept mille quatre-vingt-un dollars des Etats Unis) à USD 18.102.795,- (dix-huit millions cent deux mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats Unis) par l'émission de 47.285 (quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-cinq) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, par incorporation au capital des résultats reportés au 31 octobre 2002.
- 2.- Réduction du capital social à concurrence de USD 17.913.597,- (dix-sept millions neuf cent treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats Unis), pour le ramener de son montant actuel après augmentation à USD 189.198,- (cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats Unis), par annulation de 479.718 (quatre cent soixante-dix-neuf mille sept cent dix-huit) actions, pour cause de remboursement aux actionnaires de la participation de la Société dans RANGONI US CORPORATION.
 - 3.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 1.765.714,- (un million sept cent soixantecinq mille sept cent quatorze dollars des Etats Unis) pour le porter de son montant actuel de USD 16.337.081,- (seize millions trois cent trente-sept mille quatre-vingt-un dollars des Etats Unis) à USD 18.102.795,- (dix-huit millions cent deux mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats Unis) par l'émission de 47.285 (quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-cinq) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, par incorporation au capital des résultats reportés au 31 octobre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les 47.285 (quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-cinq) actions nouvelles soient attribuées gratuitement aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que résultants reportés ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de USD 17.913.597,- (dix-sept millions neuf cent treize mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats Unis), pour le ramener de son montant actuel après augmentation à USD 189.198,- (cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats Unis) par annulation de 479.718 (quatre cent soixante-dix-neuf mille sept cent dix-huit) actions.

L'assemblée prend en outre acte et accepte que la réduction décidée ci-avant a pour cause le remboursement aux actionnaires de la participation de la Société dans RANGONI US CORPORATION, et s'effectuera par remboursement en nature aux associés et ce proportionnellement à leur participation.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des actions et au remboursement aux associés par distribution au pro rata de la participation dans RAN-GONI US CORPORATION.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à USD 189.198,- (cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats Unis), représenté par 5.067 (cinq mille soixante-sept) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 137S, fol. 7, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00896/211/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

RANGONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.005.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(00897/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

EUROPEAN HOSPITALITY INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.741.

Les bilans au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00858/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

EUROPEAN HOSPITALITY INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 986.525,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.741.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Annuelle des associés de la société du 15 mars 2002

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés de la société tenue à Luxembourg, le 15 mars 2002 que:

- 1. Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.
- 2. Le report en avant des pertes arrêtées au 31 décembre 2000 a été approuvé.
- 3. Décharge a été donnée aux gérants pour la période couvrant l'exercice clos au 31 décembre 2000.
- 4. Mme Caroline Sibaud a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet à la date de l'assemblée générale des associés du 15 mars 2002.
- 5. M. Olivier Brahin, avec adresse professionnelle au 50, Welbeck Street, London W1G 9XW, Angleterre, a été nommé gérant de la société en remplacement de Mme Caroline Sibaud, avec effet à la date de l'assemblée générale des associés du 15 mars 2002.

Sont désormais gérants de la société:

- M. J.D. Dell,
- M. Benjamin D. Velvin, et
- M. Olivier Brahin.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00857/253/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

EUROPEAN HOSPITALITY INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 986.525,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.741.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Annuelle des associés de la société du 23 décembre 2002

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés de la société tenue à Luxembourg, le 23 décembre 2002 que:

- 1. Le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001 ont été approuvés;
- 2. Le report en avant des pertes arrêtées au 31 décembre 2001 a été approuvé;
- 3. Décharge a été donnée aux gérants pour la période couvrant l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00879/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

EUROPEAN HOSPITALITY INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.741.

Les bilans au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00880/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

RODECO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 22.372.

....

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Roger de Cock, entrepreneur, demeurant à Charleroi, Belgique.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme holding RODECO S.A. HOLDING, ayant son siège social à L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 22.372, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 décembre 1984, publié au Mémorial C numéro 43 du 13 février 1985.
- II.- Que le capital social de la société anonyme holding RODECO S.A. HOLDING, prédésignée, s'élève actuellement à EUR 148.736,11 (cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros et onze cents), représenté par 600 (six cents) actions sans désignation de valeur nominale.
- III.- Qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société RODECO S.A. HOLDING.

- IV.- Qu'il est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Qu'il déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. de Cock, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 16CS, fol. 7, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00898/211/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ON SITE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 49.599.

L'an deux mille deux, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ON SITE LUXEMBOURG (ci-après encore appelée «société absorbée» ou «la Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 49.599, constituée suivant acte reçu le 29 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 129 du 23 mars 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Della Faille, administrateur de sociétés, demeurant à B-Terveuren.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Lhöest, country manager Luxembourg, demeurant à B-Overijse.

Le président prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureaux et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.
- II.- Qu'il résulte de cette liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 247,89 (deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf cents), représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation:

- Du projet de fusion daté du 5 juillet 2002 prévoyant l'absorption de notre Société (la société absorbée) par la société anonyme de droit luxembourgeois GROUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg (la société absorbante), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial C numéro 1227 du 20 août 2002;
- Des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, datés du 5 juillet 2002, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange; et
 - Du rapport écrit de l'expert indépendant choisi de commun accord, Monsieur Frédéric Goosse.
- 2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 3. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion et notamment par l'échange de toutes les actions de notre Société contre des actions nouvellement créées et émises de la société absorbante à raison de 105 actions nouvelles de la société absorbante sans soulte pour une action de notre Société, transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de notre Société à la société absorbante et dissolution sans liquidation de notre Société comme conséquence de la fusion.
 - 4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.
- 5. Formalité de la radiation de la société au registre du commerce et détermination du lieu de conservation des documents de notre Société pendant le délai légal.

- 6. Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de notre Société approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.
 - 7. Divers
 - IV.- Les constatations préliminaires suivantes:
- 1) Sur sa présentation par le président du bureau, l'assemblée constate que le projet de fusion par absorption entre, d'une part, GROUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A. (la «société absorbante») et, d'autre part, ON SITE LUXEMBOURG («société absorbée») a été intégralement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 1227 du 20 août 2002.

Ce projet, arrêté par les conseils d'administration des deux sociétés concernées le 5 juillet 2002, enregistré à Luxembourg le 17 juillet 2002 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 1er août 2002, prévoit l'absorption de notre société, par GROUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A., avec prise d'effet de la fusion au 1er janvier 2002 (date effective), date à laquelle l'unique société absorbante poursuivra seule les activités des sociétés qui fusionnent

- 2) L'assemblée reconnaît en outre avoir pris connaissance sur leur présentation à l'assemblée des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, datés du 5 juillet 2002 expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et plus particulièrement le rapport d'échange, prévus par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 3) L'assemblée reconnaît en outre avoir pris connaissance sur leur présentation à l'assemblée des rapports écrits contenant examen du projet de fusion prévu par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales établi par l'expert Monsieur Frédéric Goosse de la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, désigné à cette fin et sur requête conjointe des sociétés qui fusionnent par le magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, en son ordonnance rendue le quatorze octobre deux mille deux.

Ce rapport conclut au caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange proposé dans le cadre de la fusion.

4) L'assemblée constate que toutes les obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été exécutées.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante GROUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A. aux conditions prévues par le projet de fusion et notamment par l'échange de toutes les actions de notre Société contre des actions nouvellement créées et émises de la société absorbante à raison de 105 actions nouvelles de la société absorbante et sans aucune soulte, pour une action de notre Société, moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de notre Société absorbante et dissolution sans liquidation de notre Société comme conséquence de la fusion.

L'assemblée décide donc d'accepter, en rémunération de l'apport de fusion, 13.125 (treize mille cent vingt-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) créées et émises par la société absorbante.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de chez GROUPE ACTIF INTERNATIONAL S.A. à Luxembourg et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la Société, la dissolution sans liquidation étant achevée.

Quatrième résolution

L'assemblée, ayant pris connaissance des documents suivants et constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies, décide d'agréer le projet et de constater expressément la réalisation de la fusion au 10 septembre 2001, date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers et sous la seule réserve de l'approbation de la fusion par la société absorbante et toutes les sociétés absorbées.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société prédésignée et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Della Faille, P. Van Hees, P. Lhöest, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00899/211/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

VALVASORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser. R. C. Luxembourg B 19.987.

L'an deux mille deux, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme VALVASORI S.A., ayant son siège social à L-3501 Dudelange, 35, Rue Aloyse Kayser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B numéro 19.987, constituée suivant acte reçu le 5 avril 1982, publié au Mémorial C numéro 153 du 9 juillet 1982.

L'assemblée est présidée par Monsieur René Valvasori, ingénieur gradué, demeurant à Perl/Nennig (RFA).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Armand Valvasori, mécanicien, demeurant à Wahl.

Le président prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureaux et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 150 (cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision de s'écarter de la procédure légale établie par les articles 257 284 de la loi du 10 août 1915 (loi fondamentale) sur les fusions et de décharger complètement le notaire instrumentant de toute responsabilité à ce sujet.
- 2. Présentation du projet de fusion par absorption entre SICOLUX PROMOTIONS S.A. et VALVASORI S.A. et du rapport du Conseil d'Administration y afférent.
- 3. Présentation du rapport du réviseur sur le caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange proposé dans le cadre de la fusion par absorption de VALVASORI S.A. par SICOLUX PROMOTIONS S.A.
 - 4. Décision de procéder à la fusion par absorption de VALVASORI S.A. par SICOLUX PROMOTIONS S.A.
 - 5. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2001.
 - 6. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
 - 7. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 12 décembre 2002.
 - 8. Décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 12 décembre 2002.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de ne pas appliquer la procédure légale en matière de fusion établie par les articles 257 - 284 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (loi fondamentale) et de décharger complètement le notaire instrumentant de toute responsabilité à ce sujet.

L'assemblée s'engage ici à l'unanimité à endosser toutes les responsabilités et toutes les suites, judiciaires et autres, de cette décision, vis-à-vis de toute tierce personne, créanciers et autres, et à ne pas mettre la responsabilité du notaire instrumentant en cause lors des poursuites éventuelles.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le projet de fusion par absorption entre SICOLUX PROMOTIONS S.A. (la «société absorbante»), ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II, Rue Im Lachemer, R.C. Luxembourg Section B numéro 12.856, constituée par acte reçu le 28 janvier 1975, publié au Mémorial C numéro 64 du 7 avril 1975, et VALVASORI S.A. (la «société absorbée») a été arrêté par les conseils d'administration des deux sociétés concernées le 4 décembre 2002, lequel projet prévoit l'absorption de VALVASORI S.A. par SICOLUX PROMOTIONS S.A. avec prise d'effet de la fusion au 1er janvier 2002, date à laquelle la société unique SICOLUX PROMOTIONS S.A. a poursuivi seule les activités des deux sociétés fusionnantes; les opérations à partir du 1er janvier 2002 de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable et juridique, comme accomplies au nom et pour le compte de SICOLUX PROMOTIONS S.A.

L'assemblée décide de ne pas publier le projet au Mémorial C, comme prescrit par la loi; le dit projet, signé ne varietur, est resté annexé à un acte de ce jour comprenant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société SICOLUX PROMOTIONS S.A. (société absorbante), décidant la fusion entre les deux sociétés.

Troisième résolution

L'assemblée approuve en outre le rapport justificatif du conseil d'administration sur le projet de fusion. Un exemplaire dudit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve le rapport sur le projet de fusion établi par l'expert Réviseur d'Entreprises indépendant LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., à Luxembourg, représentée par Monsieur Marco Claude, désigné à cette fin par le conseil d'administration le 4 décembre 2002.

Ce rapport conclut au caractère raisonnable et pertinent du rapport d'échange proposé dans le cadre de la fusion.

Un exemplaire dudit rapport, après avoir été signé ne varietur, est resté annexé à un acte de ce jour comprenant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société SICOLUX PROMOTIONS S.A., décidant la fusion entre les deux sociétés.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter, en rémunération de l'apport de fusion, 46 (quarante-six) actions de la société absorbante, d'une valeur nominale de EUR 200,- (deux cents Euros), ce qui correspond à 46 (quarante-six) actions nouvelles de la société absorbante contre 150 (cent cinquante) actions existantes de la société absorbée.

Sixième résolution

L'assemblée, ayant pris connaissance des documents susvantés et constatant que toutes les formalités ont été accomplies, décide d'agréer le projet et de procéder à la fusion par absorption de VALVASORI S.A. par SICOLUX PROMOTIONS S.A., avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2002, sous réserve de l'approbation du même projet par l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICOLUX PROMOTIONS S.A.

Septième résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, tels qu'ils ont été élaborés par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du réviseur d'entreprises tel qu'il lui a été présenté.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de donner aux administrateurs de la société pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat et ce jusqu'au 12 décembre 2002.

Dixième résolution

L'assemblée décide de donner au commissaire aux comptes de la société pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat et ce jusqu'au 12 décembre 2002.

Onzième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution sans liquidation étant achevée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent procès-verbal.

Signé: R. Valvasori, H. Janssen, A. Valvasori, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 48, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00900/211/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

STUDIO 11, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 6, place du Marché.

R. C. Luxembourg B 63.803.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00947/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SNACK KAYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 32, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 69.479.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00948/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 73.365.

In the year two thousand and two, on the sixteenth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (the «Company»), incorporated, by notarial deed of December 9, 1999, published in the Mémorial C number 167 of February 24, 2000.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on November 13, 2002, in the process of being published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is declared open and is presided over by Mr Vincent Goy, manager, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Cyrille Vallée, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Carol Collin, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- 1) The agenda of the meeting is the following:
- 1. To reimburse in cash to the single shareholder of the Company part of the share premium in the amount of seven hundred thirty-one thousand six hundred forty euros and fifty-five cents (EUR 731,640.55), within one month.
- 2.- To decide on the transfer of all three hundred eighty-five (385) class «G3» shares into class «S1» shares, totalising then thousand and sixty (1,060) class «S1» shares.
 - 3.- To decide on the transfer of all twenty-six (26) class «G10» shares into the following classes of shares:
 - one (1) class «G10» share into class «G6» shares, being then twenty-six (26) class «G6» shares;
 - ten (10) class «G10» shares into class «G7» shares, being then three hundred seventy (370) class «G7» shares;
 - seven (7) class «G10» shares into class «G8» shares, being then hundred ninety-five (195) class «G8» shares;
 - three (3) class «G10» shares into class «G9» shares, being then ninety-nine (99) class «G9» shares;
 - five (5) class «G10» shares into class «G11» shares, being then hundred forty-four (144) class «G11» shares.
- 4.- To amend Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

«The subscribed capital is fixed at four hundred sixty thousand five hundred euros (EUR 460,500.-) divided into thousand three hundred forty-seven (1,347) class «E» shares, three hundred thirty (330) class «G1» shares, six hundred seventy-nine (679) class «G2» shares, three (3) class «G5» shares, twenty-six (26) class «G6» shares, three hundred and seventy (370) class «G7» shares, hundred ninety-five (195) class «G8» shares, ninety-nine (99) class «G9» shares, hundred forty-four (144) class «G11» shares, three (3) class «G12» shares, three (3) class «G13» shares, three (3) class «G14» shares, one (1) class «G15» share, fifty (50) class «G16» shares, two (2) class «L1» shares, one (1) class «L2» share, thousand and sixty (1'060) class «S1» shares, three (3) class «S2» shares, four (4) class «A1» shares, two hundred forty-one (241) class «A2» shares, six (6) class «A3» shares, five (5) class «A4» shares, six (6) class «A5» shares, five (5) class «A6» shares, five (5) class «C1» share, one (1) class «C2» share, one (1) class «C3» share, one (1) class «C4» share and one (1) class «C5» share and two (2) class «N1» shares, having each a par value of one hundred euros (EUR 100.-)».

II) The sole shareholder represented, as well as the proxy of the represented, shareholder, and the number of the shares held by such shareholder are shown on an attendance list which, signed by the proxy of the shareholder and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration

The proxy of the represented shareholder, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of four hundred sixty thousand five hundred euros (EUR 460,500.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the sole shareholder was informed prior this meeting. After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to reimburse, within one month and in cash to the single shareholder of the Company part of the paid in share premium in the amount of seven hundred thirty one thousand six hundred forty euro and fifty-five cents (EUR 731,640.55).

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to transfer and convert the total three hundred eighty-five (385) existing class «G3» shares into class «S1» shares, totalising as of the day of this general meeting thousand and sixty (1.060) class «S1» shares, having each a par value of one hundred euros (EUR 100.-).

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to transfer and convert as well the total twenty-six (26) class «G10» shares into the following different classes of shares:

- one (1) class «G10» share into class «G6» share, totalising as of the day of this general meeting: twenty-six (26) class «G6» shares, each having a par value of hundred euros (EUR 100.-);

- ten (10) class «G10» shares into class «G7» shares, totalising as of the day of this general meeting: three hundred seventy (370) class «G7» shares, each having a par value of hundred euros (EUR 100.-);
- seven (7) class «G10» shares into class «G8» shares, totalising as of the day of this general meeting: hundred ninety-five (195) class «G8» shares, each having a par value of hundred euros (EUR 100.-);
- three (3) class «G10» shares into class «G9» shares, totalising as of the day of this general meeting: ninety-nine (99) class «G9» shares, each having a par value of hundred euros (EUR 100.-); and finally:
- five (5) class «G10» shares into class «G11» shares, totalising as of the day of this general meeting hundred forty-four (144) class «G11» shares, each having a par value of hundred euros (EUR 100.-).

Fourth resolution

As a result of the above taken resolutions, the extraordinary general meeting resolves to amend Article six (6), First Paragraph of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect such conversion of shares into different classes and which shall forthwith read as follows:

«Art. 6.- First paragraph. The subscribed capital is fixed at four hundred sixty thousand five hundred euros (EUR 460,500.-) divided into thousand three hundred forty-seven (1,347) class «E» shares, three hundred thirty (330) class «G1» shares, six hundred seventy-nine (679) class «G2» shares, three (3) class «G4» shares, three (3) class «G5» shares, twenty-six (26) class «G6» shares, three hundred and seventy (370) class «G7» shares, hundred ninety-five (195) class «G8» shares, ninety-nine (99) class «G9» shares, hundred forty-four (144) class «G11» shares, three (3) class «G12» shares, three (3) class «G13» shares, three (3) class «G14» shares, one (1) class «G15» share, fifty (50) class «G16» shares, two (2) class «L1» shares, one (1) class «L2» share, thousand and sixty (1,060) class «S1» shares, three (3) class «S2» shares, four (4) class «A1» shares, two hundred forty-one (241) class «A2» shares, six (6) class «A3» shares, five (5) class «A4» shares, six (6) class «A5» shares, five (5) class «A6» shares, five (5) class «C1» share, one (1) class «C3» share and one (1) class «C5» share and two (2) class «N1» shares, having each a par value of one hundred euros (EUR 100.-)».

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately seven hundred and forty euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le seize décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 167 du 24 février 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 novembre 2002, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Cyrille Vallée, employé, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Carol Collin, employée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1.- De rembourser, endéans un mois et en numéraire à l'associé unique de la Société, partie de la prime d'émission d'un montant de sept cent trente et un mille six cent guarante euros et cinquante-cinq cents (731.640,55).
- 2.- De décider sur le transfert de la totalité des trois cent quatre-vingt-cinq (385) parts sociales de classe «G3» en parts sociales de classe «S1», totalisant ainsi mille soixante (1.060) parts sociales de classe «S1».
- 3.- De décider sur le transfert de toutes les vingt-six (26) parts sociales de classe «G10» en parts sociales de classes suivantes
- une (1) part sociale de classe «G10» en part sociale de classe «G6», étant alors vingt-six (26) parts sociales de classe «G6»;
- dix (10) parts sociales de classe «G10» en part sociale de classe «G7», étant alors trois cent soixante-dix (370) parts sociales de classe «G7»;
- sept (7) parts sociales de classe «G10» en part sociale de classe «G8», étant alors cent quatre-vingt-quinze (195) parts sociales de classe «G8»;
- trois (3) parts sociales de classe «G10» en part sociale de classe «G9», étant alors quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de classe «G9»;
- cinq (5) parts sociales de classe «G10» en part sociale de classe «G11», étant alors cent quarante-quatre (144) parts sociales de classe «G11».
 - 3.- De modifier l'Article 6, Premier Alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à quatre cent soixante mille cinq cents euros (EUR 460.500,-) divisé en mille trois cent quarante-sept (1.347) parts sociales de classe «E», trois cent trente (330) parts sociales de classe «G1», six cent soixante-dix-neuf (679) parts sociales de classe «G2», trois (3) parts sociales de classe «G4», trois (3) parts sociales de classe «G5», vingt-six (26) parts sociales de classe «G6», trois cent soixante-dix (370) parts sociales de classe «G7», cent quatre-vingt-quinze (195) parts sociales de classe «G8», quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de classe «G9», cent quarante-quatre (144) parts sociales de classe «G11», trois (3) parts sociales de classe «G12», trois (3) parts sociales de classe «G15», cinquante (50) parts sociales de classe «G16», deux (2) parts sociales de classe «L1», une (1) part sociale de classe «L2», mille soixante (1.060) parts sociales de classe «S1», trois (3) parts sociales de classe «S2», quatre (4) parts sociales de classe «A1», deux cent quarante et une (241) parts sociales de classe «A2», six (6) parts sociales de classe «A4», cinq (5) parts sociales de classe «A4», et quatre (4) parts sociales de classe «A5», cinq (5) parts sociales de classe «C1», une (1) part sociale de classe «C2», une (1) part sociale de classe «C2», une (1) part sociale de classe «C3», une (1) part sociale de classe «C4», une (1) part sociale de classe «C5» et deux (2) parts sociales de classe «N1», ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant l'unique associé représenté, ainsi que le mandataire de l'associé représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire et par les membres du Bureau, sera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Le pouvoir de l'associé représenté, signé ne varietur par la personne présente et le notaire instrumentaire, restera également annexé au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de quatre cent soixante mille cinq cents euros (EUR 460.500,-) sont représentées à cette assemblée qui est donc dûment convoquée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'unique associé avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de rembourser, endéans un mois et en numéraire à l'associé unique de la Société, partie de la prime d'émission d'un montant de sept cent trente et un mille six cent quarante euros et cinquante-cinq cents (EUR 731.640,55).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer et de convertir la totalité des trois cent quatre-vingt-cinq (385) parts sociales de classe «G3» en toutes parts sociales de classe «S1», totalisant ainsi à partir de la date de la présente assemblée générale mille soixante (1.060) parts sociales de classe «S1», ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer et de convertir de même toutes les vingt-six (26) parts sociales de classe «G10» en les différentes classes de parts sociales suivantes

- une (1) part sociale de classe «G10» en part sociale de classe «G6», totalisant à partir de la date de la présente assemblée générale vingt-six (26) parts sociales de classe «G6», chaque part sociale, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- dix (10) parts sociales de classe «G10» en part sociale de classe «G7», totalisant à partir de la date de la présente assemblée générale trois cent soixante-dix (370) parts sociales de classe «G7», chaque part sociale, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- sept (7) parts sociales de classe «G10» en part sociale de classe «G8», totalisant à partir de la date de la présente assemblée générale cent quatre-vingt-quinze (195) parts sociales de classe «G8», chaque part sociale, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- trois (3) parts sociales de classe «G10» en part sociale de classe «G9», totalisant à partir de la date de la présente assemblée générale quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de classe «G9», chaque part sociale, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- cinq (5) parts sociales de classe «G10» en part sociale de classe «G11», totalisant à partir de la date de la présente assemblée générale cent quarante-quatre (144) parts sociales de classe «G11», chaque part sociale, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Quatrième résolution

En raison des résolutions prises ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article six (6), Premier Alinéa des statuts de la Société, afin de refléter la conversion des parts sociales en différentes classes de parts sociales ci-dessus et décide de donner à cet Article six (6), Premier Alinéa des statuts, la teneur suivante:

«Art. 6.- Premier alinéa. Le capital social souscrit est fixé à quatre cent soixante mille cinq cents euros (EUR 460.500,-) divisé en mille trois cent quarante-sept (1.347) parts sociales de classe «E», trois cent trente (330) parts sociales de classe «G1», six cent soixante-dix-neuf (679) parts sociales de classe «G2», trois (3) parts sociales de classe «G4», trois (3) parts sociales de classe «G5», vingt-six (26) parts sociales de classe «G6», trois cent soixante-dix (370) parts sociales de classe «G7», cent quatre-vingt-quinze (195) parts sociales de classe «G8», quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de classe «G9», cent quarante-quatre (144) parts sociales de classe «G11», trois (3) parts sociales de classe «G12», trois (3) parts sociales de classe «G15», cinquante (50) parts sociales de classe «G16», deux (2) parts sociales de classe «L1», une (1) part sociale de classe «L2», mille soixante (1.060) parts sociales de classe «S1», trois (3) parts sociales de classe «S2», quatre (4) parts

sociales de classe «A1», deux cent quarante et une (241) parts sociales de classe «A2», six (6) parts sociales de classe «A3», cinq (5) parts sociales de classe «A4», six (6) parts sociales de classe «A5», cinq (5) parts sociales de classe «A6», cinq (5) parts sociales de classe «A6», cinq (5) parts sociales de classe «A7» et quatre (4) parts sociales de classe «A8», une (1) part sociale de classe «C1», une (1) part sociale de classe «C2», une (1) part sociale de classe «C3», une (1) part sociale de classe «C5» et deux (2) parts sociales de classe «N1», ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à sept cent et quarante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Goy, C. Vallée, C. Collin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 873, fol. 56, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 décembre 2002.

J.-J. Wagner.

(00903/239/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 décembre 2002.

J.-J. Wagner.

(00904/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

TOLLAMEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.551.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

TOLLAMEN S.A.

Signatures

Administrateurs

(00934/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

PALANDIS INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.906.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

PALANDIS INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateurs

(00937/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ERDAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.812.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ERDAN S.A.

Signatures

Administrateurs

(00938/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

MULTINATIONAL INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.315.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

MULTINATIONAL INVESTMENT CORPORATION

Signatures

Administrateurs

(00939/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 4.793.243.400,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 90.028.

EXTRAIT

Il résulte:

- de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société, à savoir WPP BEANS LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit anglais, avec siège social au 27 Farm Street, London W1J 5RJ, Royaume-Uni, en date du 5 décembre 2002 à 16.00 heures, que ALNERY N° 1178 Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais, avec siège social au 27 Farm Street, London W1J 5RJ, Royaume-Uni, a contribué tous ses actifs et passifs à la Société en l'échange de l'émission par la Société de cent cinquante-neuf millions sept cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt (159.774.280) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 30,-) chacune, toutes souscrites par ALNERY N° 1178 Limited; et
- d'une convention de vente de parts sous seing privé du 5 décembre 2002, à 17.00 heures entre ALNERY N° 1178 Limited, précitée, WPP BEANS LIMITED, précitée et la Société que WPP BEANS LIMITED a cédé toutes ses parts sociales de la Société, à savoir cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 30,-) chacune, à ALNERY N° 1178 Limited;

qu'à ce jour, l'actionnariat de la Société est composé comme suit:

- ALNERY N° 1178 Limited, précitée: cent cinquante-neuf millions sept cent soixante-quatorze mille deux cent quatre-vingt (159.774.280) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 30,-) chacune.

Le 2 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00865/253/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 4.793.243.400,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 90.028.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique de la société le 19 novembre 2002

L'Associé unique de la Société décide de nommer pour une durée illimitée M. Philippe de Bodt, demeurant au 65, rue de Stallestraat, B-1180 Brussel, Belgique, en tant que gérant de la Société, avec effet au 20 novembre 2002.

En conséquence, le conseil de gérance est composé des membres ci-après énumérés:

- Monsieur Michel de Bodt, gérant,
- Monsieur Thierry Lenders, gérant,
- Monsieur Bernard Nicolas, gérant,
- Monsieur Lennart Stenke, gérant,
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen, gérant, et
- Monsieur Emile van Popering, gérant.

Pour publication et réquisition

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00866/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

BODISTRIBUTORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.521.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour BODISTRIBUTORS (LUXEMBOURG) S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(00926/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

BODISTRIBUTORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.521.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour BODISTRIBUTORS (LUXEMBOURG) S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(00928/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

BODISTRIBUTORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.521.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour BODISTRIBUTORS (LUXEMBOURG) S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(00927/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

BODISTRIBUTORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.521.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour BODISTRIBUTORS (LUXEMBOURG) S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(00930/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

BODISTRIBUTORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.521.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour BODISTRIBUTORS (LUXEMBOURG) S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(00929/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

BODISTRIBUTORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.521.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour BODISTRIBUTORS (LUXEMBOURG) S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(00920/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SITINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 74.941.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00949/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ROWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 84, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 77.142.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00950/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

PEKAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.671.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

PEKAN HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(00940/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ASSOCIATION DE PARTICIPANTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.753.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ASSOCIATION DE PARTICIPANTS HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(00942/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

RENT SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 50.814.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00951/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

POISSONNERIE HOLANGE OLIVIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 79.716.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00952/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

BUREAU COMPTABLE P. HAUSEMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 2, rue Charles VI.

R. C. Luxembourg B 56.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Mersch, le 2 janvier 2003, vol. 129, fol. 21, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE HAUSEMER LUCIEN LUXEMBOURG

Signature

(01003/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

AMIS DE GAMBIE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 53, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

STATUTS

§ 1er. Dénomination sociale, objet, durée, siège social

- Art. 1er. L'association porte la dénomination AMIS DE GAMBIE
- Art. 2. L'Association est constituée pour une durée illimitée
- Art. 3. Le siège social de l'Association est établi à L-1331 Luxembourg, 53, bd Grande Duchesse Charlotte.

Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. L'Association a pour objet:

D'aider la Gambie en envoyant des dons humanitaires.

De soutenir la fondation «CARE FOUNDATION THE GAMBIA» au développement, Création d'écoles et d'hôpitaux de campagne.

- Fondation reconnue en Hollande et établie en Gambie.

§ 2. Composition de l'Association, Admission Démission, Cotisation

Art. 5. L'Association comprend:

- des membres sociétaires
- des membres agrégés
- des membres d'honneur
- * Membres sociétaires

Toute personne désirant devenir membre de l'Association doit adresser au Conseil d'Administration une demande appuyée par les pièces justificatives. Après examen de cette demande, le conseil d'administration se prononcera à la majorité absolue sur l'admission d'un candidat au tableau général des membres sociétaires de l'Association.

Le nombre des membres sociétaires ne pourra pas être inférieur à trois.

Les noms, prénoms, professions, domiciles et nationalités des membres sociétaires sont mentionnés sur une liste annexée aux statuts et faisant partie intégrante des statuts.

La liste des membres sociétaires est établie chaque année pour le 30 juin au plus tard.

* Membres agrégés

Pour l'admission des membres agrégés, la procédure administrative est la même que pour les membres sociétaires. Les membres agrégés peuvent assister à toutes les assemblées et manifestations de l'Association sans avoir, toutefois, le droit de vote.

* Membres d'honneur

Sur proposition du conseil d'administration de l'Association, l'assemblée générale peut nommer des membres d'honneur. Ce titre est accordé aux personnes qui par leur appui moral ou matériel ont rendu de bons et loyaux services à l'Association.

Les membres d'honneur n'ont pas le droit de vote.

Art. 6. La qualité de membre sociétaire de l'Association se perd:

- par la démission volontaire adressée par voie écrite au Conseil d'Administration de l'Association,
- par le non-paiement de la cotisation annuelle pendant deux années consécutives, après mise en demeure par lettre recommandée où recouvrement postal resté sans effet pendant trois mois,
- par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres sociétaires présents pour motif grave et notifiée par lettre recommandée. La mesure de radiation ne pourra être appliqué sans que l'intéressé n'ait été appelé à fournir ses explications au Conseil d'Administration.
 - par le décès du membre.

La qualité de membre agrégé se perd automatiquement à l'arrivée du terme de la cotisation.

Le membre démissionnaire ou exclu ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées par lui. Il n'a aucun droit sur le fonds social de l'Association.

Le Conseil d'Administration de l'Association peut suspendre les droits de tout membre jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera appelée à se prononcer sur l'exclusion du membre et sa radiation du tableau général en statuant à la majorité des deux tiers des voix membres sociétaires présentes.

Art. 7. Cotisation:

Les membres sociétaires paient une cotisation annuelle qui est fixée par l'assemblée générale sans que le taux maximal de la cotisation ne puisse dépasser EUR 100,- Les membres agrégés paient une cotisation réduite, dont le taux est fixé par l'assemblée générale.

Les membres honoraires ne paient pas de cotisation.

Les cotisations couvrent l'exercice social qui commence le 1er janvier et se termine au 31 décembre.

Il est loisible aux membres de verser un montant supérieur à celui fixé par l'assemblée générale annuelle à titre de cotisation.

§ 3. Conseil d'Administration, bureau exécutif

Art. 8. L'Association est gérée par un Conseil d'Administration composé du président et de 2 administrateurs au moins, élus par l'assemblée générale parmi les membres sociétaires, pour une durée de deux ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur entre deux assemblées, le conseil peut pourvoir provisoirement au remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

En cas de vacance avant l'expiration du terme d'un mandat, l'administrateur nommé achève le terme de celui qu'il remplace.

Art. 9. Le conseil se réunit sur convocation du président ou, en cas d'empêchement de celuici, du vice-président ou sur demande motivée de deux membres du conseil, chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigent.

Il ne peut délibérer et décider valablement sur les objets portés à l'ordre du jour que lorsque la moitié des administrateurs sont présents. Chaque membre dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité de voix, celle du président est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil d'Administration procède à l'élection parmi ses membres, d'un vice-président, d'un secrétaire général, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint qui forment avec le président le bureau exécutif de l'Association.

Le bureau exécutif est chargé de l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration et assure la gestion courante de l'Association. Il se réunit chaque fois que la nécessité l'impose.

Art. 11. Tous les actes engageant l'Association, tous pouvoirs et procurations relatifs à ces actes sont, à défaut d'une délégation permanente ou particulière donnée par délibération du Conseil d'Administration, signés soit par le président ou son remplaçant dûment mandaté, et un membre du bureau exécutif, lesquels n'auront pas à se justifier, à l'égard de tiers d'une décision préalable du Conseil.

Les actes de gestion journalière portant sur un montant supérieur à EUR 50,- sont à signer par deux membres du bureau exécutif de la manière que le Conseil d'Administration détermine (le président et le trésorier).

- Art. 12. L'Association est responsable, conformément au droit commun, des fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'Association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.
- Art. 13. Un règlement d'ordre intérieur élaboré par le Conseil d'Administration a pour but de mettre en place une structure organisationnelle interne pour assurer le bon fonctionnement de l'Association.

§ 4. Assemblée générale

Art. 14. Le Conseil d'Administration fixe le lieu des réunions de l'assemblée générale.

L'assemblée générale se réunira annuellement dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice social aux jour, heure et lieu indiqués dans la convocation.

L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration.

L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les objets inscrits à l'ordre du jour qui doit porter notamment sur les objets suivants:

- Présentation et adoption des rapports d'activité
- Nomination et révocation des membres du conseil d'administration et élection de son président
- Approbation des comptes de l'exercice écoulé et des budgets prévisionnels
- Désignation de commissaires aux comptes
- Fixation de la cotisation annuelle -Exclusion de membres (le cas échéant)

Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée notamment pour la dissolution de l'Association.

Art. 15. L'assemblée générale est convoquée chaque fois que deux tiers des membres sociétaires ont fait la demande ou que le conseil d'administration le juge utile.

Les convocations sont à adresser aux membres, au moins quinze jours francs avant la date de l'assemblée par simple lettre. Les convocations contiennent obligatoirement les jours, heure et lieu de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

L'assemblée générale détient les pouvoirs les plus étendus pour agir dans la limite de l'objet social de l'Association et dans les limites fixées par les présents statuts.

L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Art. 16. L'assemblée générale régulièrement convoquée délibère valablement quelque soit le nombre des membres présents ou représentés.

L'assemblée générale est présidée par le président ou son délégué. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des membres sociétaires présents. Tout membre sociétaire n'a droit qu'à une seule voix dans l'assemblée générale. Il peut se faire représenter par un autre membre en lui donnant une procuration écrite. Chaque membre présent ne peut représenter plus de deux autres membres.

Art. 17. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de cellesci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres sociétaires. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres sociétaires ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

- Art. 18. Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
- Art. 19. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un registre des actes de l'Association sous forme de rapports signés par le président et le secrétaire générale de l'association. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres sociétaires et des tiers selon les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. Les membres de l'Association peuvent en prendre connaissance au siège social.

§ 5. Budget et Comptes, Surveillance

- Art. 20. Les fonds de l'Association proviennent des cotisations annuelles, fixées par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration, de subventions, dons, donations, legs et revenus divers.
 - **Art. 21.** Le trésorier tient la comptabilité de l'Association.

Les livres et les comptes sont clôturés chaque année à l'expiration de l'exercice social, c'est-à-dire au 31 décembre. Le Conseil d'Administration soumet tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé, ainsi que le budget pour l'exercice suivant.

L'approbation des comptes par l'assemblée générale vaut décharge pour le Conseil d'Administration.

Art. 22. Les comptes sont vérifiés par au moins deux des commissaires aux comptes, désignés chaque année par l'assemblée générale pour la durée de l'exercice. Les commissaires aux comptes sont des membres sociétaires qui ne font pas partie du Conseil d'Administration de l'Association.

Les commissaires sont chargés de vérifier la comptabilité, ainsi que les comptes arrêtés par le trésorier à la clôture de l'année sociale.

Art. 23. Les principes et modalités de la gestion financière sont définies dans une note interne.

§ 6. Affiliation

Art. 24. L'Association peut devenir membre d'une autre association visant des buts analogues. L'adhésion respectivement la démission en groupe est soumise aux décisions de l'assemblée générale.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 18, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(00956/000/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

CREA, COMPAGNIE DE REASSURANCE AKZO NOBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 28.687.

In the year two thousand two, on the third of December.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public liability company COMPAGNIE DE REASSURANCE AKZO NOBEL S.A., in abbreviated form CREA S.A. a société anonyme under Luxembourg law having its registered office in L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare,

incorporated pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit, then residing in Mersch on August 11, 1988, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, Number 302 of November 16, 1988,

amended pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit, residing in Hesperange, on November 3, 1995, published in the Recuei du Mémorial C, Number 35 of January 19, 1996,

amended pursuant to a deed of the notary Paul Decker residing in Luxembourg-Eich on March 5, 1999, published in the Recueil du Mémorial C, Number 409 of June 3rd, 1999,

filed in the register of commerce at Luxembourg (R.C.S. B 28.687).

The meeting was opened at 14.30 and was presided by Mr Marco Aardoom, Assistant Vice-President, with professional address in Münsbach.

The Chairman appointed as secretary Mrs Laurence Parrière, private employee, with professional address in Münsbach.

The meeting elected as scrutineer Mrs Nathalie Krachmanian, Assitant Vice-President Legal Department, with professional address in Münsbach,

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state

- I) The agenda of the meeting is the following:

 1.- Transfer of the registered office of the Company to 6, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Münsbach, commune de Schuttrange, effective November 25th 2002.
 - 2.- Subsequent amendment of the 1st paragraph of the article 2 of the articles of Incorporation so as to read as follows:
- Art. 2. First paragraph. The registered office is established in Münsbach. It may be transferred to any other address within the municipality by a simple resolution of the Board of Directors.
 - 3.- Full payment of the existing shares.
- 4.- Increase of the capital up to 6,200,000.- EUR through a contribution in cash of an amount of 3,720,000.- EUR and through an issuance of 150,000 new shares.
 - 5.- Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation, so as to read as follows:

- "Art. 5. The corporate capital of the Company is set at six million two hundred thousand Euros (6,200,000.- EUR), divided into two hundred fifty thousand (250,000) shares with a par value of twenty four Euros eighty Cents (24.80 EUR) per share."
 - 6.- Miscellaneous.
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

- III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.
- IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 6, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Münsbach, commune de Schuttrange, effective 25th November 2002.

Subsequent amendment of the 1st paragraph of the article 2 of the articles of Incorporation so as to read as follows: **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in Münsbach. It may be transferred to any other address within the municipality by a simple resolution of the Board of Directors.

Second resolution

The General Meeting acknowledges that the corporate capital of two million four hundred and eighty thousand Euros (2,480,000.- EUR) has been fully paid up in conformity with the "certificat de blocage" dated 29th November 2002, as it has been evidenced to the undersigned notary.

Which "certificat de blocage" after having been initialled ne varietur by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

Third resolution

The General Meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of 3,720,000.- EUR so as to raise it from 2,480,000.- EUR up to 6,200,000.- EUR through an issuance of 150,000 new shares.

Payment

The increase of capital has been paid up to 25% through a contribution in cash of an amount of 930,000.- EUR by the shareholders prorata the shares they own, as it has been evidenced to the undersigned notary, so that each of the 150,000 shares is paid up to 6.20 EUR.

The company will call up for the 18.60 EUR per share, when required.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend Article 5 first and second paragraph of the Articles of Incorporation, so as to read as follows:

"Art. 5. The corporate capital of the Company is set at six million two hundred thousand Euros (6,200,000.- EUR), divided into two hundred fifty thousand (250,000) shares with a par value of twenty four Euros eighty Cents (24.80 EUR) per share."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Valuation

The expenses to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 40,300.- EUR.

Whereover the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document, followed by a translation in French. In case of divergences between the two texts the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of them known to the notary by their names, Christian names, civil status and domiciles, the members of the bureau, signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille deux, le trois décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires dé la société anonyme COMPAGNIE DE REASSU-RANCE AKZO NOBEL S.A., ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch le 11 août 1988, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 302 du 16 novembre 1988,

modifiée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange le 18 mars 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 443 du 18 juin 1998,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich le 5 mars 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 409 du 3 juin 1999,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 28.687.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Mr Marco Aardoom, Assistant Vice-President, demeurant professionnellement à Münsbach,

Le président nomme secrétaire Mme Laurence Parrière, employée privée, demeurant professionnellement à Münsbach,

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Nathalie Krachmanian, Assistant Vice-President Legal Department, demeurant professionnellement à Münsbach

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Transfert du siège social de la société vers L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall, avec effet au 25 novembre 2002.
 - 2.- Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- "Art. 2. Premier paragraphe. Le siège social est établi à Münsbach. Il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège."
 - 3.- Constatation de la libération d'anciennes actions.
- 4.- Augmentation du capital social à 6.200.000.- EUR par versement en espèces d'un montant de 3.720.000.- EUR moyennant émission de 150.000 nouvelles actions.
 - 5.- Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- "Art. 5. Le capital social est fixé à six millions deux cents mille Euros (6.200.000,- EUR), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros et quatre-vingt Cents (24,80 EUR) chacune."
 - 6.- Divers.
- II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présent et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

- III) Il résulte de ladite liste de présences que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société vers L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall, avec effet au 25 novembre 2002.

"Art. 2. Premier paragraphe. Le siège social est établi à Munsbach. Il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège."

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que le capital social de la société de deux millions quatre cent quatre-vingt mille Euros (2.480.000.- EUR) a été intégralement libéré conformément à l'attestation de blocage en date du 29 novembre 2002, tel qu'il en a été justifié au notaire.

Laquelle attestation, paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de 3.720.000,- EUR pour le porter de 2.480.000,- EUR à 6.200.000,- EUR moyennant l'émission de 150.000 actions nouvelles

Libération

L'augmentation de capital a été libérée à concurrence de 50% par versement en espèces de 930.000,- EUR par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné, de sorte que chacune des 150.000 actions se trouvera libérée à raison de 6,20 EUR. La société fera appel pour les 18,60 EUR par action au fur et à mesure de ses besoins.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"**Art. 5.** Le capital social est fixé à six millions deux cent mille Euros (6.200.000,- EUR), représenté par deux cent cinquante-mille (250.000) actions dune valeur nominale de vingt-quatre Euros et quatre-vingt Cents (24,80 EUR) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.45 heures.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 40.300,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, avec la traduction en langue française qui suit. En cas de divergences d'interprétation entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Aardoom, L. Parrière, N. Krachmanian, P. Decker

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 137S, fol. 28, case 7. – Reçu 37.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01083/206/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

CREA, COMPAGNIE DE REASSURANCE AKZO NOBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 28.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 décembre 2002.

Pour la société

P. Decker

notaire

(01084/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

AGR* TOPWAVE EUROPE S.A., Société Anonyme, (anc. TOPWAVE EUROPE S.A., Société Anonyme).

Registered office: L-3320 Berchem, 39, route de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 66.575.

In the year two thousand two, on the fourth of December.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public liability company TOPWAVE EUROPE S.A. a «société anonyme» under Luxembourg law having its registered office in L-3320 Berchem, 39, route de Bettembourg,

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg-Eich on September 17th, 1998, published in the Recueil du Mémorial C, Number 908 of December 16th, 1998,

filed in the Luxembourg trade register (R.C.S. B 66.575).

The meeting was opened at 11.30 a.m. and was presided by Mr Régis Galiotto, private employee, with professionnal address at Luxembourg-Eich.

The Chairman appointed as secretary Mrs Céline Fournier, private employee, with professionnal address at Luxembourg-Eich.

The meeting elected as scrutineer Mr Milan Simic, director of company, residing in Mamer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1.- Modification of the name of the company into AGR*TOPWAVE EUROPE S.A. and subsequent amendement of the article 1, second paragraph.
 - 2.- Nomination of Mr William Bellis as new Director of the company.
 - 3.- To convert the share capital from 1,250,000.- LUF to 30,986.69 EUR (convertion rate 1.- EUR=40.3399 LUF).
- 4.- To increase the share capital with an amount of 13.31 EUR to bring it from its amount of 30,986.69 EUR to 31,000.- EUR by capitalisation of the available retained profits.
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting. IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolves to amend the name of the company into AGR*TOPWAVE EUROPE S.A. and to amend the first article, second paragraph of the articles of Incorporation as follows:

«Art. 1. Form, Name (second paragraph). The Company will exist under the name of AGR*TOPWAVE EUROPE S.A.»

Second resolution

The General Meeting appoints as new director Mr William Bellis, Chief Financial Officer, residing at 615 Whitestown Road, Butler, PA 16001 USA.

Third resolution

The General Meeting resolves to convert the corporate capital of 1,250,000.- LUF into 30,986.69 EUR (rate of exchange 1.- Euro=40.3399 LUF).

Fourth resolution

The General Meeting resolves to increase the share capital with an amount of 13.31 EUR to bring it from its amount of 30,986.69 EUR to 31,000.- EUR by capitalisation of the available retained profits.

Liberation of the increase of capital

The increase of capital has been paid up by a contribution in cash of an amount of 13.31 EUR by the shareholders prorata the shares they own, as it has been evidenced to the undersigned notary.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to amend Article 5 of the Articles of Incorporation, so as to read as follows:

«Art. 5. The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into one hundred (100) shares without designation of par value.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon ajourned at 11.45 a.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,000.- EUR.

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille deux, le quatre décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOPWAVE EUROPE S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-3320 Berchem, 39, route de Bettembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire de résidence à Luxembourg-Eich le 17 septembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 908 du 16 décembre 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés prés le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 66.575.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à professionnellement à Luxembourg-Eich.

Le président nomme comme secrétaire Madame Céline Fournier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Milan Simic, administrateur de société, demeurant à Mamer.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Modification de la dénomination sociale de la société en AGR*TOPWAVE EUROPE S.A., et modification de l'article 1^{er}, deuxième alinéa.
 - 2.- Nomination de M. William Bellis comme nouvel adminstrateur de la société.
 - 3.- Conversion du capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR (cours de conversion 1,- Euro=40,3399 LUF).
- 4.- Augmentation du capital social à concurrence de 13,31 EUR pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.000,- EUR par incorporation des réserves libres.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

- III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en AGR*TOPWAVE EUROPE S.A. et de modifier l'article premier, deuxième alinéa des statuts comme suit:

«Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. (deuxième alinéa). La société adopte la dénomination de AGR*TOPWAVE EUROPE S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la nomination comme nouvel administrateur de

- M. William Bellis, Chief Financial Officer, demeurant à 615 Whitestown Road, Butler, PA 16001 USA.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR (cours de conversion 1,- Euro=40,3399 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 13,31 EUR pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.000,- EUR par incorporation des réserves libres.

Libération de l'augmentation de capital

L'augmentation de capital a été libérée par versement en espèces de 13,31 EUR par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.45 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande du comparant le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande du même comparant, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, C. Fournier, M. Simic, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 137S, fol. 28, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 janvier 2003.

P. Decker.

(01079/206/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

AGR* TOPWAVE EUROPE S.A., Société Anonyme, (anc. TOPWAVE EUROPE S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-3320 Berchem, 39, route de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 66.575.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 janvier 2003.

Pour la Société

P. Decker

Le notaire

(01080/206/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

ART-CADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 68.222.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 26 novembre 2002

Il résulte dudit procès-verbal que la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou celle de l'administrateur-délégué Monsieur Jean-François Mucherie et en toutes circonstances celle de Monsieur Jean-François Mucherie est requise.

Administrateur-délégué:

- Monsieur Jean-François Mucherie, architecte, demeurant à F-78200 Mante-la-Jolie, 7 rue Denfert Rochereau.

Administrateurs:

- Monsieur Pascal Wagner, comptable demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'Ecole.
- Madame Renée Wagner-Klein, employée privée demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'Ecole.

Commissaire aux comptes:

- BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A. sise à L-4735 Pétange, 81 rue J.B. Gillardin.

Pétange, le 26 novembre 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 27, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01000/762/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SITINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 74.941.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 28 août 2002

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2000 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur-délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'école.

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'école. PRIMECITE INVEST S.A., sise à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin.

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., 81, rue J-B Gillardin L-4735 Pétange. Pétange, le 28 août 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 27, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00976/762/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimeure de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange